



Remariage et refus du divorce de l'ex mari !

Par **evinerude372**, le **24/01/2009** à **13:39**

je suis parti du domicile conjugal le 15/01/07 soit il y a plus de deux ans car mon ex epoux a refuser le divorce ,aujourd'hui je reprend la procedure du faite des deux ans ecoulés mais je me remarie le 19/06/10 et j ai tres peur que mon ex mari s oppose encore au divorce ou face appel de la decision de divorce dans quel cas je risque de ne pas avoir les papier necessaire a mon remariage avant le 19/06/10 alors que j ai deja pris de serieuse position aupres des intervenant de mon mariage pour le 19/06/10 merci de votre reponse dont j ai cruellement besoin !!!

Par **Tisuisse**, le **24/01/2009** à **14:15**

Bonjour,rnrnJe dois vous dire que vous vous êtes engagée à la légère. La mairie du lieu de votre mariage aussi car vous ne pouvez pas vous remarier tant que le précédent mariage n'a pas été dissous par votre divorce. Votre départ du domicile conjugal, combien même ce départ ce serait fait il y a deux ans ou trente ans, n'interrompt pas les liens du mariage. Va falloir tout annuler, désolé.